



**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE,  
M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc  
TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
M. Richard RIVAUD,  
M. Olivier DELAPORTE.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

-----

**Objet : Modification du règlement des déchèteries.**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 décembre 2015,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2015147-0002 du 27 mai 2015 portant projet d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n°2015-06-02 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay au 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite au nouveau schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) adopté par le Préfet de la région Ile-de-France et avis de Versailles Grand Parc sur l'arrêté inter-préfectoral ;

Vu la délibération n°2015 10 15 autorisant le bureau communautaire à adopter et modifier les règlements de collecte, de traitement et de revalorisation des déchets ainsi que de déchetterie de la communauté

d'agglomération de Versailles Grand Parc et tous les actes s'y affèrent, puis de les notifier aux communes concernées afin que leurs Maires puissent les formaliser par voie d'arrêté pour leur entrée en vigueur ;

Vu la délibération n°2011-03-08, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, adoptant le règlement intérieur des déchèteries et les délibérations n°2012-04-15, n°2013-12-45, n°2014-10-24, des Conseils communautaires du 11 avril 2012, 10 décembre 2013, 14 octobre 2014 le modifiant ;

Vu la délibération n°2012-12-25, du Conseil communautaire du 4 décembre 2012, concernant la convention d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux pour les habitants de la commune de Châteaufort et la délibération n°2014-10-27, du Conseil communautaire du 14 octobre 2014, prolongeant cette convention ;

Vu la délibération n°2013-09-16, du Conseil communautaire du 24 septembre 2013, concernant l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat de Traitement des Résidus Urbains (SITRU) de la Boucle de la Seine pour les communes de Bougival et de la Celle Saint-Cloud ;

Vu le règlement intérieur des déchèteries de Magny-les-Hameaux et de Carrières-sur-Seine.

-----

Le règlement des déchèteries fixe les modalités d'usage proposées aux particuliers, professionnels et services techniques des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Ce document présente les types de déchets acceptés, les règles de présentation, les conditions d'accès aux déchèteries. Il encadre également les droits et obligations du dépositaire et de l'agent d'accueil ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de ce règlement.

Ce règlement est aujourd'hui amené à évoluer afin d'intégrer les modifications liées aux demandes d'accès aux déchèteries du Chesnay et du SITRU et à l'intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des déchèteries applicable à l'ensemble du réseau de déchèteries ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 14*

*Nombre de suffrages exprimés : 14*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Versailles, le 17 décembre 2015.

Pour le Président et par délégation,

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
17/12/2015  
de l'affichage le : 29/12/2015  
retiré de l'affichage le :  
28/01/2016



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services